Salle du Conseil
Hôtel de ville
Moncton, Nouveau-Brunswick
21 décembre 2020
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Dawn Arnold, mairesse
Pierre Boudreau, conseiller
Paulette Thériault, conseillère (Webex)
Shawn Crossman, maire adjoint
Blair Lawrence, conseiller
Charles Léger, conseiller
Bryan Butler, conseiller
Susan Edgett, conseillère

ABSENTS

Brian Hicks, conseiller
Paul Pellerin, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Marc Landry, directeur municipal
Barb Quigley, greffière municipale et directrice, Soutien législatif
Bruce Tait, directeur général par intérim, Opérations
Catherine Dallaire, directrice générale, Loisirs, culture et événements
Jacques Doucet, directeur général, Finances (Webex)
Nick Robichaud, directeur général, Services juridiques et législatifs
Laurann Hanson, directrice générale, Services organisationnels
Tom Critchlow, surintendant, GRC Codiac
Austin Henderson, gestionnaire, Communications
Conrad Landry, chef des pompiers
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement
Andrew Smith, urbaniste principal, Planification stratégique
Kevin Silliker, directeur, Développement économique
Vincent Merola, agent de développement communautaire, Inclusion sociale
Jocelyn Cohoon, directrice, Loisirs

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal du 21 décembre 2020 soit **approuvé** sans modification.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

3.
DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré pour cette séance.

4.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion : Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique du Conseil municipal du 7 décembre 2020 **soit adopté** sans modification.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

5.
QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6.
EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC
5 minutes

6.1 **Présentation** – Cesser de financer la police, qu'est que ça signifie réellement? – Hafsah Mohammad et Charles McDougall, Grassroots NB – Justice sociale et défense des intérêts

Hafsah Mohammad et Charles McDougall, au nom de Grassroots NB, expliquent au Conseil les raisons pour lesquelles nous devrions cesser de financer les services de police. La présentation a été remise au Conseil.

6.2 **Présentation** – Initiatives Marée montante – Dale Hicks
Dale Hicks indique que ce matin même, la Province s'est engagée à verser 6 M$, une somme équivalente à ce que la Ville a offert au projet de Marée montante. M. Hicks remercie la Ville et le conseil municipal pour leur travail et leur contribution à ce projet.

Autres présentations
2 minutes

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION
15 minutes

6.2.1 **Présentations** – Sous-comités – Comité sur la pauvreté et l'inclusion sociale
Craig Storey donne un aperçu du travail des sous-comités du Comité sur la pauvreté et l'inclusion sociale.

La pauvreté a un lien avec de nombreux enjeux communautaires
- Itinérance et logement abordable
- Santé mentale et toxicomanie
- Distribution de seringues 650 000/an (+ 30 %)
- Trousse d'inhalation (+ 43 %)
- Sécurité alimentaire (banques alimentaires, écoles, etc.)
- 5 M$ + aliments + transport + employés
- Oppression, racisme et exclusion
- Une personne sur cinq vit dans la pauvreté à Moncton.

Au N.-B., la pauvreté coûte environ 3 400 000 000 $/an soit 4 359 $ par habitant.

Concentrer les efforts sur les mesures à incidence optimale:
1. Prioriser les plus vulnérables (les enfants)
2. Prioriser les communautés à risque élevé (quartiers 1, 2 et 4)
3. Appuyer le succès scolaire (littéracie, nutrition, activités parascolaires, santé mentale)
4. Mesurer les progrès accomplis et rendre des comptes à ce sujet
5. Simplifier les communications (à tous les paliers de gouvernement, au secteur privé, dans les organismes à but non lucratif, entre les collectivités)
6. Promouvoir des solutions communautaires et la participation citoyenne
7. Mobiliser les entreprises et les citoyens à intervenir :
    - Influencer le gouvernement
    - Informer la communauté des affaires
    - Faciliter et coordonner les efforts

Prochaines étapes :
Le Comité sur la pauvreté et l'inclusion sociale entend élaborer un nouveau plan d'inclusion sociale et le présenter au Conseil en 2021.

6.2.2 **Mise à jour** – COVID-19 (Coronavirus) – Marc Landry, directeur municipal et Conrad Landry, chef des pompiers
Marc Landry remercie l'équipe du Centre de coordination des urgences pour son excellent travail pendant la pandémie. Conrad Landry avertit le Conseil et les citoyens que malgré l'arrivée du vaccin, la pandémie risque de se poursuivre jusqu'à la fin de l'été.

6.2.3 **Mise à jour –** GRC – Tom Critchlow, surintendant, GRC Codiac
Tom Critchlow rappelle à tous de fermer à clé leurs maisons, hangars et voitures, car les cas de vols sont en augmentation. Il rappelle aussi aux citoyens de ne pas prendre le volant après avoir bu.

Il parle de l'engagement du public pour la planification stratégique de la GRC Codiac qui aura lieu en 2021. Il demande au public de donner son avis sur les services de la GRC.

7.
QUESTIONS D'URBANISME

7.1 **Audience publique** – Réadoption de l'Arrêté de zonage et de l'Arrêté concernant le lotissement de terrains

Andrew Smith, urbaniste principal, fait un survol des modifications apportées à l'Arrêté de zonage et à l'Arrêté concernant le lotissement de terrains. Aucune objection n'a été formulée.

Objectifs de la modification :
- « Épuration » administrative de l'Arrêté de zonage Z-213 et de l'Arrêté de lotissement Z-302
- Réadoption en vertu de l'article 144 de la nouvelle *Loi sur l'urbanisme*, LN-B 2017, ch. 19
- Uniformisation avec l'Arrêté A-1318.3 modifiant l'Arrêté sur les droits et redevances
- Protection contre les inondations et conditions d'atténuation des inondations pour les garages de stationnement à moins de 10,5 m

L'Arrêté de zonage et l'Arrêté concernant le lotissement de terrains
- Définissent dans leurs grandes lignes tous les types de demandes et de services
- Renvoient à l'Arrêté A-1318.3 modifiant l'Arrêté sur les droits et redevances
- Comprennent les renvois à jour aux lois.

Arrêté de zonage
- Nouvelles catégories pour les demandes de dérogation et pour la nouvelle structure de redevances (paragraphes 14(1) et 14(2))
- Renvois à jour aux ententes de zonage conditionnelles
- Protection contre les inondations et conditions d'atténuation pour les garages de stationnement à moins de 10,5 m (articles 22 et 22.1)

Arrêté concernant le lotissement de terrains
- Nouvelle catégorie pour le renouvellement des plans de lotissement provisoires arrivés à expiration (paragraphe 9(2))

La mairesse déclare que l'audience publique est levée à 17 h 15

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

1. réadopte l'Arrêté de zonage en abrogeant l'Arrêté Z-213 et en le remplaçant par l'Arrêté Z-220 proposé, après l'avoir soumis à une deuxième et à une troisième lectures;
2. réadopte l'Arrêté sur le lotissement en abrogeant l'Arrêté Z-302 et en le remplaçant par l'Arrêté Z-320 proposé, après l'avoir soumis à une deuxième et à une troisième lectures.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

7.2 **Audience publique** – Modifications à l'Arrêté sur les droits et redevances

Andrew Smith au Cosneil les raisons de cette audience publique. Aucune objection n'a été formulée.

La mairesse déclare que l'audience publique est levée à 17 h 16

Motion: Que le Conseil municipal de Moncton :

adopte l'Arrêté A-1318.3 modifiant l'Arrêté sur les droits et redevances, après avoir soumis ledit arrêté à une deuxième et à une troisième lectures.

Proposée par le maire adjoint Crossman
Appuyée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

8.
EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

9.
RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 **Recommandation(s)** – Séance à huis clos – 14 décembre 2020

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise un plan de paiement pour que Wharf Village règle la somme de 19 670 $ en souffrance pour 2020, répartie en parts égales sur les quatre prochaines années, sans intérêts.

Proposée par le conseiller Lawrence
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise la Ville à conclure, avec la Metepenagiag Economic Ventures Corporation, une entente de services et un accord d'aménagement et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Boudreau
Appuyée par le conseiller Lawrence

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton

1) approuve et verse, d'après les modèles financiers de subventions, la subvention (d'une durée de trois ans) du Programme d'incitatifs financiers de la Zone d'amélioration des affaires (ZAA) du centre-ville et de la Zone du quartier central des affaires (QCA) à l'intention du demandeur, Brian Steeves, président, Seville Property Group Ltd., pour le projet proposé au 66, rue Weldon, NID 70659958, lorsque les conditions du Programme seront respectées et après vérification de l'Administration de la Ville;
2) approuve le permis de construire et la subvention équivalente aux droits de permis de construire et d'aménager du demandeur, Brian Steeves, président, Seville Property Group Ltd., pour le projet proposé au 66, rue Weldon, NID 70659958, lorsque les conditions du Programme seront respectées et après vérification par l'Administration de la Ville;
3) approuve et verse, d'après les modèles financiers de subventions, la subvention (d'une durée de trois ans) du Programme d'incitatifs financiers de la Zone d'amélioration des affaires (ZAA) du centre-ville et de la Zone du quartier central des affaires (QCA) à l'intention du demandeur, Trevor Ritchie, président, 713651 NB Inc., pour le projet proposé au 119, rue Cameron, et pour les adresses 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120 et 122, rue Weldon; NID 70661749, lorsque les conditions du Programme seront respectées et après vérification par l'Administration de la Ville;
4) approuve la subvention équivalente aux droits de permis de construire et d'aménager du demandeur, Trevor Ritchie, président, 713651 NB Inc., pour le projet proposé au 119, rue Cameron et pour les adresses 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120 et 122, rue Weldon; NID 70661749, lorsque les conditions du Programme seront respectées et après vérification par l'Administration de la Ville;
5) donne pour consigne à l'Administration de préparer les accords avec les promoteurs des projets et autorise la mairesse et la greffière municipale à les signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Lawrence

MOTION ADOPTÉE

Motion : Qu'une entente de paiement de la subvention soit conclue entre la Ville de Moncton et FiveFive Queen Development Inc., selon les modalités prévues dans les lignes directrices du Programme d'incitatifs financiers et que la mairesse et la greffière municipales soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par le maire adjoint Crossman

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise le paiement d'une subvention de réaménagement et d'une subvention équivalente aux droits de permis de construire et d'aménager de Castle Manor Enterprises pour la somme totale d'au plus 189 034 $ sur une durée maximum de cinq ans, sous réserve du calendrier et de la formule de paiement et à la condition de respecter les exigences de l'admissibilité du Programme d'incitatifs financiers pour le centre-ville et les propriétés patrimoniales.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'accord conclu entre la Ville de Moncton et Downtown Moncton Centre-ville Inc., (DMCI) et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le maire adjoint Crossman

MOTION ADOPTÉE

10.
RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 **Appel d'offres TCS20-089** – Modernisation des ascenseurs – Hôtel de ville de Moncton

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de l'appel d'offres TCS20-089 (Modernisation des ascenseurs – Hôtel de ville de Moncton) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions et le cahier des charges de l'appel d'offres, soit Otis Canada Inc., pour le prix total offert de 397 900 $, dont la TVH de 15 %, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer le contrat avec Otis Canada Inc. et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

10.2 **COVID-19 –** Financement dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire

Marc Landry avise le Conseil que le texte de la motion a été modifié depuis la publication de l'ordre du jour, puisque la Commission des services régionaux à fait parvenir une facture qui a augmenté la somme indiquée. La motion ci-dessous est la version révisée, qui avait été envoyée par courriel au Conseil avant le début de la séance.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve le mémoire à déposer par la Ville auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire pour le financement établi pour pallier le choc financier net de la COVID-19, soit la somme de 2 915 378 $.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Lawrence

MOTION ADOPTÉE

11.
LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

11.1 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant l'approbation du budget de Downtown Moncton Centre-ville Inc. et l'établissement d'une contribution spéciale pour la zone d'amélioration des affaires de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté A-1002.20 – ***Deuxième et troisième lectures***

Motion : Que l'on procède à la deuxième lecture de l'Arrêté A-1002.20

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Crossman

MOTION ADOPTÉE

La greffière procède à la deuxième lecture de l'Arrêté A-1002.20

Motion : Que l'on procède à la troisième lecture de l'Arrêté Z-1002.20, que l'Arrêté Z-1002.20 soit décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Crossman

MOTION ADOPTÉE

La greffière procède à la troisième lecture de l'Arrêté A-1002.20

11.2 **Arrêté** concernant le lotissement de terrains dans la ville de Moncton, soit l'arrêté Z-320 – ***Deuxième et troisième lectures – Sous réserve de l'approbation du point 7.1***

Motion : Que l'on procède à la deuxième lecture de l'Arrêté Z-320.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

La greffière procède à la deuxième lecture de l'Arrêté Z-320

Motion : Que l'on procède à la troisième lecture de l'Arrêté Z-320, que l'Arrêté Z-320 soit décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Lawrence
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

La greffière procède à la troisième lecture de l'Arrêté Z-320

11.3 **Arrêté** de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-220 – ***Deuxième et troisième lectures – sous réserve de l'approbation du point 7.1***

Motion : Que l'on procède à la deuxième lecture de l'Arrêté Z-220.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

La greffière procède à la deuxième lecture de l'Arrêté Z-220

Motion : Que l'on procède à la troisième lecture de l'Arrêté Z-220, que l'Arrêté Z-220 soit décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Lawrence
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

La greffière procède à la troisième lecture de l'Arrêté Z-220

11.4 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1318.2 – **Deuxième et troisième lectures**

Motion : Que l'on procède à la deuxième lecture de l'Arrêté Z-1318.2.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

Le conseiller Crossman quitte la séance

La greffière procède à la deuxième lecture de l'Arrêté Z-1318.2.

Motion : Que l'on procède à la troisième lecture de l'Arrêté Z-1318.2, que l'Arrêté Z-1318.2 soit décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

La greffière procède à la troisième lecture de l'Arrêté Z-1318.2

11.5 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1318.3 – ***Deuxième et troisième lectures – sous réserve de l'approbation du point 7.2***

Motion : Que l'on procède à la deuxième lecture de l'Arrêté Z-1318.3.

Proposée par le conseiller Lawrence
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

La greffière procède à la deuxième lecture de l'Arrêté Z-1318.3.

Motion : Que l'on procède à la troisième lecture de l'Arrêté Z-1318.3, que l'Arrêté Z-1318.3 soit décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

La greffière procède à la troisième lecture de l'Arrêté Z-1318.3

Le conseiller Crossman réintègre la séance

12.
AVIS DE MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

12.1 **Résolution** relative au fonds d'exploitation des services publics 2020

ATTENDU QUE l'article 117(7) de la *Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick* donne au Conseil municipal le pouvoir de créer le fonds de réserve des infrastructures des services publics;

ATTENDU QUE ladite loi exige que les sommes déposées dans le fonds de réserve des infrastructures des services publics soient autorisées par résolution;

ATTENDU QUE le trésorier municipal recommande de déposer, dans le fonds de réserve des infrastructures des services publics, la somme de **1 400 000 $** puisée dans le fonds d'exploitation des services publics;

IL EST PAR LES PRÉSENTES RÉSOLU d'autoriser le dépôt de la somme de **1 400 000 $** dans le fonds de réserve des infrastructures des services publics, en puisant cette somme dans le fonds d'exploitation des services publics.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

13.
NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance publique soit **levée**.

Présentée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

..... …….
Dawn Arnold **Barbara A. Quigley**
MAIRESSE GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE, SOUTIEN LÉGISLATIF

/18 h

/smm